



## AVIS PUBLIC

### Publication du Règlement 23-1148

#### **Règlement modifiant le règlement 98-513 sur la régie interne des sessions du conseil de la Municipalité de Saint-Donat**

---

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée :

- que le conseil municipal a adopté le 14 mars 2023 le Règlement ci-dessus mentionné
- qu'une copie de ce règlement est déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, ainsi qu'à la page suivante du site internet municipal : [http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis\\_d\\_interet\\_general.cfm](http://www.saint-donat.ca/citoyens/Avis_d_interet_general.cfm)
- que ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, soit le 20 mars 2023

Le tout, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1)

Fait à Saint-Donat, ce 20 mars 2023

---

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et  
Greffier-trésorier adjoint

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 20 mars 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 20 mars 2023

---

Gabriel Leblanc, directeur du greffe et  
Greffier-trésorier adjoint